

Réf : DCM/2017/n°23/5.5 /02-02/17

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	27

Date de la convocation : 24-01-2017

Date de l'affichage : 27-01-2017

**OBJET :**

**INFORMATION DES  
DECISIONS PRISES PAR DELEGATION  
DE POUVOIR**

Rapporteur : Le Maire

**SEANCE DU 2 FEVRIER 2017**

L'an deux mille dix-sept,  
Le DEUX FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**Présents :** Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Philippe CATHALA, Arnaud FOUREL, Marielle NEPTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Claude LAURIE, Alain BAILLIEU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Maguelone CHAREYRE, Nathalie THEODOSE, Cédric BONATO, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

**Absent ayant donné procuration :**

P. DEVILLE à JC CAMPOS

J.C BASCHIOU à G. TRAUJLET

C. BERTINI à O. BERTRAND

A. BONNET à F. LABARUSSIAS

**Absents:** S. ROUS, A. JACINTO

**Secrétaire de séance :** O. BERTRAND

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** les explications du Maire et sur sa proposition,

**Vu** l'article 8 de la loi n° 70-1297 du 31.12.1970 sur la gestion municipale et les libertés communales,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

*Prend acte des décisions municipales suivantes :*

- n° 2017-01 qui concède à M. et Mme GILLET Michel une concession funéraire pour une durée de 50 ans moyennant la somme de 400 €
- 2017-02 qui concède à M. et Mme GRUNEWALD Jean Paul une concession funéraire pour une durée de 50 ans moyennant la somme de 400 €
- 2017-03 qui concède à M. et Mme FRIED Gérard une concession funéraire pour une durée de 50 ans moyennant la somme de 400 €
- 2017-04 qui autorise M. le Maire à déposer un dossier de subvention au titre des dotations des actions parlementaires 2017 pour la rénovation de la Chapelle des Capucins dont le montant s'élève à 139 620.74 € TTC
- 2017-05 qui fixe le montant de l'occupation du domaine public aux fins d'activités professionnelles régulières pour l'année 2017.
- 2017-06 qui fixe les nouveaux tarifs des concessions au cimetière
  - 440 €, net commune, le prix de la concession de 50 ans ayant les dimensions suivantes 1,8 m X 2,5 m
  - 735 €, net commune, la case columbarium 4 places pour une durée de 30 ans

Le Maire,  
Pierre Maumejean



**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture : 06-02-2017

- date d'affichage : 06-02-2017